

## Assemblée générale extraordinaire et ordinaire

Salle des Fêtes de Saint-Claude  
Vendredi 23 février 2018 à 19 h 00

Anne Marie PERRIER CORNET, présidente, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 19 h 00

Elle remercie de leur présence

M Jean-Louis MILLET, Maire de Saint-Claude et ses adjoints MMES Catherine JOUBERT et Françoise ROBERT, M Jacques MUYARD ; Frédéric PONCET, conseiller régional Bourgogne Franche-Comté ; M Alain MOURET, vice-président de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, Mme Sophie VIENNET, responsable de l'agence du crédit agricole ; M Jean-Marie VACELET, notre vérificateur aux comptes ; les 50 responsables d'associations présentes ; la presse locale.

Sont excusés

- les personnalités : Madame Marie-Christine DALLOZ, députée ; Mme Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude, M Raphaël PERRIN, président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, Mme Christine SOPHOCLIS, le directeur du Crédit Mutuel.

- les associations : ADADJ Prodesa, ADO 39, association des paralysés de France, association des anciens élèves, CPIE, groupe vocal Atout Chœur, Jeune chambre économique du Haut-Jura, Toujours en forme, moto club indian spirit, Physio sport 39, Solid'aide, Comité départemental EPMM 39, UNAFAM.

- les administrateurs : Léo CAMPANELLA, Pierre CROUZET

Pour tous les votes qui interviendront lors de cette assemblée générale extraordinaire,

- l'association des anciens élèves donne pouvoir à l'association des arts plastiques,
- l'association Humeur Bio donne pouvoir au CPIE
- le comité sport pour tous donne pouvoir à l'association toujours en forme.

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### MODIFICATION DES STATUTS

M Laurent MAISONHAUTE, vice président, donne quelques explications concernant les raisons de la modification des statuts de la Maison des associations.

La modification porte sur l'article 11 des statuts de la Maison, et précisément sur le nombre des membres constituant le conseil d'administration.

Ancien article :

Article 11 : Conseil d'Administration

a) composition :

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de **15 à 18** membres délégués des associations adhérentes nommés par l'assemblée générale de chaque association adhérente.

Chaque association ne peut présenter plus de deux candidats.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale ordinaire.

Leur renouvellement a lieu chaque année par tiers. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

· Nouvel article :

Article 11 : Conseil d'Administration

a) composition :

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de **11 à 18** membres délégués des associations adhérentes nommés par l'assemblée générale de chaque association adhérente.

Chaque association ne peut présenter plus de deux candidats.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale ordinaire.

Leur renouvellement a lieu chaque année par tiers. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Les nouveaux statuts sont soumis au vote. Le vote se fait à main levée.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité. Aucune question n'étant formulée, le vice-président clôt l'assemblée générale extraordinaire à 19h30.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### RAPPORT MORAL

Anne Marie PERRIER CORNET, présidente, fait le bilan de l'année. Elle rappelle la mise en place de

- la convention collective de l'animation pour être en conformité avec les contrats de travail des salariées, depuis janvier 2017 et un rattrapage sur les salaires, ce qui a fragilisé les finances de la Maison.

- la convention « tiers de confiance » passée avec l'URSSAF en 2016, la Maison est officiellement habilitée et reconnue pour la gestion salariale. Les associations souhaitant bénéficier de ce service, devront signer une convention avec la Maison. Ce service gratuit jusqu'à maintenant deviendra payant à partir 2018.

Afin de préserver l'organe moteur qu'est la Maison, la présidente informe que du temps sera consacré pour trouver d'autres sources de financement, et préparer l'anniversaire des 40 ans.

### RAPPORT D'ACTIVITES

Laurent MAISONHAUTE, vice-président présente le rapport d'activités.

**La mise à disposition des salles** (Bavoux Lançon, Witchy, Witchy 2, salle 5) : 825 réservations.

La Municipalité a souhaité laisser la gestion de la Salle 7 à la Maison. Elle sera prochainement mise en service. Consultable sur le site de la Maison des associations le GRR, Gestion de Réservations des Ressources, permet aux associations adhérentes de consulter et réserver en ligne.

**La reprographie** 74 111 copies réalisées pour les associations. La carte reprographie déjà utilisée par de nombreuses associations adhérentes est fortement recommandée. Prestation en hausse pour 2017.

**Le matériel** : 420 locations cette année. Il s'agit principalement du matériel de sonorisation, vidéo et plein air. Prestation en hausse pour 2017.

#### L'événementiel :

- la fête des soufflaculs : déambulation en habit de souffleur pendant la parade,
- tour de France : tenue de stand de restauration pendant le passage le 8 juillet 2017,
- le repas des associations : 93 convives (élus, associations) ont partagé un repas convivial,
- réseau DIVA : réseau de points d'information pour la vie associative, il aide les associations à mieux repérer les structures pouvant leur assurer un soutien. La Maison est adhérente,
- forum des associations : la date du 8 septembre 2018 est retenue et sera l'occasion de fêter les 40 ans de la création du centre d'animation devenu Maison des associations par la suite.

**La communication** : newsletter mensuelle, guides, agendas, site internet sont les moyens utilisés par la Maison pour promouvoir les adhérents et leurs activités. Prestations gratuites.

**Les adhésions et les conseils** : huit nouvelles adhésions, la Maison compte donc 144 associations et 17 sections ; et toujours des conseils liés à la vie associative de l'association.

La Maison a accueilli cinq élèves dans le cadre de leur cursus scolaire pour des stages en entreprise.

## RAPPORT FINANCIER

Christophe COURTOT, trésorier, présente le bilan et le compte de résultat 2017 de la Maison des associations.

Les charges d'exploitation se montent à 115 409 €, en hausse par rapport à 2016.

Cela s'explique par un achat important de fournitures imprimerie, des frais de l'assemblée générale, des charges de personnel dues à l'application de la convention collective de l'animation et au rattrapage de salaires sur les trois dernières années, la fonction employeur a certes des incidences sur la partie financière, mais c'est une obligation légale d'appliquer et de respecter le contrat de travail des salariées, les frais de télécommunication étant plus élevés, en 2018 les correspondances par mails seront privilégiées. Les autres charges sont stables ou en baisse : non renouvellement du contrat de maintenance du logiciel CIEL, pas de remboursement pour les transports et déplacements.

La dotation aux amortissements laisse apparaître une légère baisse puisqu'aucun investissement n'a eu lieu.

Les charges financières : quelques frais liés à la gestion du compte bancaire

**Total des charges pour 2017 : 115 435 €**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 66 251 €, en augmentation par rapport à 2016.

Les cotisations en augmentation avec l'arrivée de nouvelles associations et la hausse du montant de la cotisation, les prestations de service : imprimerie et matériel présentent une hausse globale. Les produits divers sont en baisse.

Les subventions : la ville de Saint-Claude maintient le montant de la subvention, mais ne couvre pas un poste et demi de travail à temps plein comme le prévoit la convention signée.

La Maison a bénéficié de produits financiers et exceptionnels.

**Total des produits : 67 849 €.**

Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un déficit de **47 586 €.**

Il est proposé d'affecter le résultat au report à nouveau.

Pour information, il est communiqué le détail de la demande de subvention pour l'exercice 2018.

La convention générale entre la ville de Saint-Claude et la Maison des associations prévoit que la ville prenne en charge le financement d'un poste et demi de salarié.

Des projets de développement sont étudiés pour maintenir un équilibre budgétaire.

M. Benoit NOEL, président de La fraternelle demande l'impact des charges salariales pour l'avenir de la Maison.

2017, était une année exceptionnelle, la Maison pourra bénéficier en 2018 de la réduction des charges sociales.

Mme Sophie DALLOZ, secrétaire de l'Ecurie automobile du Haut-Jura, rappelle qu'elle était présente à toutes les assemblées générales, et qu'en 2016 c'était déjà « l'alerte », qu'a-t-il été fait en 2017 pour pérenniser la Maison ?

La présidente répond que le sujet sera étudié dès la semaine prochaine. Le trésorier explique qu'il n'est pas évident de trouver de nouvelles pistes, la Maison étudie des solutions pour solliciter des subventions autre que celle de la ville de Saint-Claude. Le vice-président rappelle que la Maison est attentive à toutes les dépenses, le service reprographie est en hausse, et pour obtenir d'avantages de financements, la Maison des associations doit s'ouvrir à des associations extérieures et ainsi solliciter les communes de ces dernières pour financer la Maison. Suite à entretien avec le Maire de Saint-Claude, les membres du conseil proposent de fixer une cotisation par tranche selon le nombre d'adhérent. A savoir que 66 % des associations adhèrent pour bénéficier du visuel qu'offre la Maison.

Mme Sandrine BLANC, trésorière du club alpin français (CAF), demande si d'après l'enquête réalisée au cours de la semaine, l'augmentation de la cotisation suffira à combler les dépenses de la MdA.

Les subventions ne suffisent plus, l'augmentation des cotisations va compenser un peu rappelle le trésorier. Les membres du conseil ont fait le choix d'augmenter le montant de la cotisation par

- rapport au nombre d'adhérents, l'année dernière lors de l'annonce d'augmenter la cotisation annuelle à 50 Euros, de nombreuses associations avaient réagi, avec les nouveaux montants, pas de réaction.

M Jean-louis MILLET, maire de Saint-Claude, explique une situation extrêmement tendue suite à l'augmentation des cotisations. Les associations ont répondu avec sincérité à l'enquête et les remercie. Il se dit ouvert sur la proposition de s'ouvrir à des associations extérieures de Saint-Claude sous condition que les communes de ces associations subventionnent la Maison, mais se questionne aussi, faut-il vraiment s'élargir géographiquement si la Maison n'a pas les moyens ?

M. le Maire encourage les associations à utiliser leurs réserves, la ville préfère subventionner les associations organisatrices d'un événement. Pour la Maison des associations, en 2017 le montant de la subvention a été maintenu, à laquelle s'ajoute 4 850 Euros de charges (eau, électricité, gaz, entretien...), la ville ne peut supporter de financer 1 poste et demi à temps plein, mais ne lâche pas la Maison. Ainsi, il propose de reprendre en charge la location du copieur et l'inclure dans les contrats et de refacturer une mise à disposition, soit une diminution importantes des charges, la proposition d'augmenter le montant des cotisations permettra d'équilibrer les finances.

Il encourage la présidente de la MdA a solliciter le conseil régional pour obtenir une aide financière.

Pour conclure, la Maison est la vitrine du monde associatif local, il est important de la fédérer et de conserver les employées.

M. Frédéric PONCET, conseiller régional de Bourgogne Franche Comté, informe que la vie associative est importante et compte 7 000 associations employeuses, une vie associative c'est le don de soi, ce sont elles qui animent. Une Maison des associations qui fédère et mutualise c'est important, il y'en a pas partout. Il encourage la Maison à tenir informé et à inviter la Région pour prendre part et préserver ce bel outil qu'est la Maison des associations.

Aucune question n'étant formulée, Laurent MAISONHAUTE donne la parole à Jean-Marie VACELET, vérificateur aux comptes.

Ce dernier atteste qu'aucun élément ne permet de mettre en cause les comptes qui sont présentés et qu'ils reflètent l'image fidèle du patrimoine et de l'activité de la Maison des associations au cours de l'année 2017. Il recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

Pour 2019, il est proposé une cotisation par palier en fonction du nombre d'adhérents par association :

- de 1 à 25 : 50 Euros
- de 26 à 50 : 75 Euros
- de 51 à 100 : 100 Euros
- supérieur à 100 : 150 Euros

Pour les sections, le montant de la cotisation proposé est de 15 Euros.

## VOTES DES RAPPORTS

Avec l'accord de l'assemblée, tous les votes suivants se feront à main levée :

- rapport moral : accepté à l'unanimité.
- rapport d'activités : accepté à l'unanimité
- bilan financier, compte de résultat et affectation du résultat au compte de report à nouveau : acceptés à l'unanimité
- cotisations 2019 : acceptées à l'unanimité
- Élection du vérificateur aux comptes : M Jean-Marie VACELET renouvelle sa candidature, il est élu à l'unanimité vérificateur aux comptes de la Maison des associations pour l'année 2018.

## VOTE POUR LE REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Les membres sortants sont : Olivier BROCARD, Fabrice HENRIET, Marie Claude PERNIN, Anne Marie PERRIER CORNET.

Giulia MICHALET (Ass. sport tonic) est démissionnaire.

Un appel à candidature est fait à l'assemblée.

Les candidatures : Giulia MICHALET (Ass. franco italienne Espéria), Marie Claude PERNIN (Ass. Les Souffl's), Anne Marie PERRIER CORNET (Etoile valfinarde),

Le vote s'effectue à bulletin secret. 130 votants

Etienne RICHARD assure la responsabilité du dépouillement. Il est accompagné de représentants d'associations : MMES Marie Sylvaine CANDELA et Nathalie PERNIN et MM Damien POINTURIER et Jean-Marie VACELET.

## RESULTAT DU VOTE DU REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Sandrine BLANC	10 voix	DEMANDE UN DELAI DE REFLEXION
Olivier BROCARD	7 voix	NE RENOUVELLE PAS SA CANDIDATURE
Marie Sylvaine CANDELA	2 voix	REFUSE PAS CANDIDATE
André JANNET	4 voix	REFUSE PAS CANDIDAT
Giulia MICHALET	115 voix	ELUE
Marie Claude PERNIN	115 voix	ELUE
Anne Marie PERRIER CORNET	114 voix	ELUE
Paul PICARD	6 voix	PAS CANDIDAT – NON PRESENT
Sophie DALLOZ	4 voix	REFUSE PAS CANDIDATE

Durant le dépouillement, Laurent MAISONHAUTE présente les salles gérées par la Maison des associations. Il rappelle que prochainement la salle 7 sera mise à disposition et gérée par la Maison.

Il énumère les prestations gratuites que peuvent bénéficier les associations adhérentes. Il rappelle que le forum des associations aura lieu le 8 septembre, et en donne les grandes lignes.

Aucune question n'étant formulée, le vice-président clôt l'assemblée générale à 20 h 30.

Il invite toutes les associations présentes à prendre le verre de l'amitié offert par la Maison des associations après la remise du mérite associatif.

Monsieur le Maire procède à la remise de la médaille du mérite associatif à Mme Jacqueline MICHAUD et à MM Gaël FERRAZZI, André JANNET, Dominique PIAZZOLLA, Délío BAUCE, et remercie les employés de la Maison des associations pour leurs contributions quant à l'organisation de cette remise.

La Secrétaire,  
Marie Claude PERNIN



La Présidente,  
Anne-Marie PERRIER-CORNET

